



Programme *Aliments du Québec au menu* – Institution

TARIFICATION ANNUELLE 2023-2024*

En vigueur dès le 1^{er} mai 2023

Type d'établissement	Nombre d'enfants	Tarif
Service de garde en milieu familial	6 à 12	55 \$
Centre de la petite enfance et service de garde	12 à 42	80 \$
	43 & plus	105 \$
	Secteur	Tarif
Service alimentaire en autogestion	Santé, Économie sociale, OBNL, Coopérative	160 \$
	Enseignement, Entreprise	315 \$
	Nombre d'établissements	Tarif
Gestionnaires de services alimentaires	1 à 10	315 \$
	11 à 20	525 \$
	21 à 30	790 \$
	31 et +	1050 \$

* *Taxes en sus*

Le tarif est défini en fonction du nombre d'établissements ou points de services que compte l'institution ou le gestionnaire de services alimentaires, et dans le cas des services à la petite enfance, du nombre d'enfants desservis. L'institution ou l'entreprise qui souhaite adhérer doit payer un droit d'utilisation de la marque et doit également s'engager à son utilisation adéquate. Les frais d'adhésion sont acquittés annuellement.